

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: MAXFORCE PLATIN

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2019-0096

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0016970-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

MAXFORCE PLATIN

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	BAYER S.A.S
	Adresse	16 rue Jean-Marie Leclair CS90106 69266 LYON CEDEX 09 France
Numéro de l'autorisation	FR-2019-0096	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0016970-0000	
Date de l'autorisation	08/08/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	15/07/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Bayer S.A.S.- Division Crop Science
Adresse du fabricant	16 rue Jean-Marie Leclair 69266 Lyon Cedex 09 France
Emplacement des sites de fabrication	Bayer CropScience France SAS - Site Marle Z.I. Antoine Laurent de Lavoisier F-02250 Marle-sur-Serre France
	Norbert/ Jacobson Co.—3060 Southpark Blvd 30294 Ellenwood, Georgia États-Unis

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	15 - (E)-1-(2-chloro-1,3-thiazole-5-ylméthyl)-3-méthyl-2-nitroguanidine (chlothianidine)
Nom du fabricant	Bayer AG
Adresse du fabricant	Alfred-Nobel-Str. 50 40789 Monheim am Rhein Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer AG - Chempark 41538 Dormagen Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(E)-1-(2-chloro-1,3-thiazole-5-ylméthyl)-3-méthyl-2-nitroguanidine (chlothianidine)		Substance active	210880-92-5	433-460-1	1,026

2.2. Type de formulation

RB - Gel Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one et du 5-chloro-2-méthyl-isothiazol-3-one/2-méthyl-isothiazol-3-one.. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le dans conformément à la réglementation

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Blattes et poissons d'argents - Usage professionnel

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Blattella germanica Nom commun: Blatte germanique Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)</p> <p>Nom scientifique: Blattella germanica Nom commun: Blatte germanique Stade de développement: Nymphes Insectes</p> <p>Nom scientifique: Blatta orientalis Nom commun: Blatte orientale Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)</p> <p>Nom scientifique: Blatta orientalis Nom commun: Blatte orientale Stade de développement: Nymphes Insectes</p> <p>Nom scientifique: Periplaneta americana Nom commun: Blatte américaine Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)</p> <p>Nom scientifique: Periplaneta americana Nom commun: Blatte américaine Stade de développement: Nymphes Insectes</p> <p>Nom scientifique: Ctenolepisma longicaudatum Nom commun: Poisson d'argent gris Stade de développement: -</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>En intérieur dans les :</p> <ul style="list-style-type: none">- Locaux domestiques- Locaux de manipulation et de stockage des aliments- Bâtiments publics- Logement pour animaux à petite échelle (par exemple, zoos, animaleries, chenils, cabinets vétérinaires, abris pour animaux de laboratoire, etc...)(uniquement à l'intérieur des bâtiments, locaux de manipulation et de stockage des aliments, en excluant les étables, les enclos et les cages pour animaux).
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Application des appâts en gel à l'aide d'un applicateur de gel approprié ou d'une seringue.
Taux et fréquences d'application	<p>-- 0 - 0,1 - 0,3 g / m² soit 1 à 3 gouttes de 0,1g par m².</p> <p>Le taux d'application est ajusté à la densité de l'infestation et au type de cafard trouvé:</p>

- Blatte germanique :

- 0,1 g/m² : Faible infestation: blattes rarement visibles pendant la journée)
- 0,2 g/m² : Forte infestation: blattes généralement visibles pendant la journée

L'appât en gel doit rester en place pendant une période minimum de 14 jours pour une efficacité optimale. Après un mois, un nouvel appât frais peut-être réappliqué si les blattes sont toujours visibles.

- Blatte orientale : 0,2 g/m²

L'appât en gel doit rester en place pendant une période minimum de 4 semaines pour une efficacité optimale. Si les blattes sont toujours visibles, un nouvel appât frais peut-être réappliqué.

- Blatte américaine :

- 0,2 g/m² : Faible infestation: blattes rarement visibles pendant la journée)
- 0,3 g/m² : Forte infestation: blattes généralement visibles pendant la journée

L'appât en gel doit rester en place pendant une période minimum de 12 semaines pour une efficacité optimale. Si les blattes sont toujours visibles, un nouvel appât frais peut-être réappliqué.

- Poisson d'argent gris : 0,1422 g/m²

L'appât en gel doit rester en place pendant une période minimum de 8 semaines pour une efficacité optimale. Si les poissons d'argents sont toujours visibles, un nouvel appât frais peut-être réappliqué.

Ne pas appliquer le produit plus d'une fois par mois

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Le produit biocide est contenu dans des seringues et des cartouches en PE de 10 à 30 g avec capuchon et piston livrées avec les canules d'application (PP).

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Respecter les doses d'emploi du produit.
- Appliquer le produit biocide à l'aide d'un applicateur approprié.
- Une fois le traitement terminé, retirer la cartouche vide et l'éliminer en toute sécurité. Si la cartouche n'est que partiellement utilisée, la retirer de l'applicateur, la fermer avec le capuchon fourni et la stocker comme indiqué.
- Avant de traiter, inspecter la zone à traiter afin d'identifier les sites infestés, en utilisant par ex. des pièges et / ou des aérosols de débusquage ; en recherchant des déjections, des mues, des oothèques, etc.
- Appliquer le produit biocide à l'intérieur et autour des refuges des blattes / poissons d'argent et, si possible, entre ces zones et les sources de nourriture.
- Appliquer le produit dans des endroits où l'intensité de la lumière est faible.
- Éviter les applications dans des endroits excessivement poussiéreux, humides ou gras.
- Ne pas appliquer dans les étables, des enclos ou des cages pour animaux d'élevage.
- Ne pas appliquer sur des endroits récemment traités avec d'autres insecticides.
- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces absorbantes.
- Ne pas exposer les appâts au soleil ou aux sources de chaleur.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population)

Pour un traitement contre les blattes:

- Ecarter toutes les sources de nourritures de la zone infestée afin de favoriser l'ingestion de l'appât.
- Appliquer le produit sous forme de spots (gouttes) à proximité de coins, de fissures et de crevasses (par exemple, derrière ou sous des équipements et des meubles tels que des comptoirs, des réfrigérateurs, des cuisinières, des éviers, des baignoires, etc.), des évacuations, des conduits de service, des cages d'ascenseurs, des tuyaux...
- Le produit biocide est particulièrement utile dans les zones sensibles où l'utilisation de formulations insecticides classiques est restreinte, par exemple à proximité d'équipements électriques et électroniques, etc.
- Lorsque l'infestation persiste, l'installation d'appâts supplémentaires dans les zones périphériques du site facilitera le contrôle.
- L'effet du produit peut être rapidement mis en évidence, avec l'observation de blattes mortes moins de 24 heures après le début du traitement.

- Le niveau de contrôle atteint son maximum entre six jours et deux mois après le traitement, en fonction du niveau d'infestation et tant que le gel est présent.

Pour un traitement contre les poissons d'argent:

- Déposer de nombreuses petites gouttes (sans dépasser la dose autorisée) dans les zones où le lépisme s'abrite et vit. Ces zones peuvent être sous / derrière les plinthes, sous des parements en bois ou d'autres zones offrant un refuge.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Appliquer de manière ciblée dans des zones non susceptibles d'être lavées et totalement à l'abri de l'eau.
- Tenir hors de portée des enfants.
- Porter des gants de protection lors de la manipulation du produit.
- Eviter le contact avec la peau.
- Se laver les mains et la peau exposée avant de manger et après utilisation.
- Ne pas appliquer directement sur des surfaces sur lesquelles de la nourriture ou des aliments pour animaux sont conservés, préparés ou consommés.
- Appliquer dans des zones inaccessibles aux enfants et animaux.
- Ne pas essayer d'ouvrir et de recharger la cartouche/seringue.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Le retrait des gouttes de gel/appât usagés doit être effectué par un professionnel de la lutte contre les nuisibles.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes.), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les insectes morts), dans le circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans.
- Protéger du gel.

6. Autres informations